

Vivre sereinement les mesures de protection juridique

Objectifs de la formation : A la fin de la formation, l'apprenant est capable de :

- Acquérir une vision globale des mesures de protection et de la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Maîtriser l'ensemble de la démarche permettant de prendre en charge des majeurs protégés

Durée et horaires

2 jours (14 h) - 09h-17h30
Pause 12h30-14h00

Prix

- INTER 1.000€/pers.
- INTRA 2.700€/10 pers. max

Sessions INTER sur Paris en 2023

16-17 mars - 12-13 octobre
INTRA sur demande du 01/01 au 31/12/23

Action de formation
Parcours non certifiant en
mode présentiel

Intervenante : Anne GOZARD, consultante-formatrice, MJPM depuis 2000, diplômée du notariat. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/annegozard> /OU/ Sophie LECHAT, consultante-formatrice, MJPM depuis 1995, ancienne déléguée à la tutelle en association et responsable d'un service de maintien à domicile, diplômée en conseil en économie sociale et familiale. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/sophielechat>

Public visé
personnel d'encadrement
des établissements accueillant
des personnes âgées
et/ou handicapées et des
services les accompagnant
au domicile

Méthode pédagogique : approche par compétence, méthodologie des 3A (Appel-Apport-Ancrage), accompagnement par l'intervenante

Techniques pédagogiques : apports juridiques et méthodologiques, retours et partages d'expérience, analyse des pratiques, ancrage via des cas réels et des mises en situation

Moyens pédagogiques : support « Vivre sereinement au quotidien les mesures de protection juridique », mémento aide-mémoire, tableau collaboratif privé pour la visualisation et le téléchargement des supports

Modalités d'évaluation

- Évaluation pédagogique diagnostic en début de parcours
- Évaluation formative sur l'acquisition des compétences en cours de formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le participant à chaud en fin de journée
- Remise d'un certificat de réalisation qui précise le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences, à froid, environ 3 mois après la fin du parcours de formation

Pré-requis : connaissance
des personnes âgées et/ou
handicapées, des ESSMS

Programme MJPM1-2301-v12
Mis à jour le 27 janv. 2023

Vivre sereinement les mesures de protection juridique

Lieu de formation

- **INTER** : sur l'un des sites de notre partenaire PLACE FOR à PARIS – possibilité d'accès PMR
- **INTRA** : chez le client

Personnes handicapées

L'accessibilité du lieu de formation et les modalités d'accompagnement pédagogique sont évoquées lors de l'entretien préalable à toute contractualisation

Programme MJPM1-2301-v12
Mis à jour le 27 janv. 2023

Programme de formation et de développement des compétences professionnelles

La détection des personnes vulnérables

- Appréhender l'état de la personne et son degré d'autonomie
- Apprécier son environnement
- Estimer la situation matérielle de la personne vulnérable

La formulation d'une demande de protection

- Identifier les acteurs du domaine de la protection
- Formuler une demande
- Initier la demande en direct ou par un tiers
- Que faire en cas de refus ?

Le partenariat avec le MJPM

- Accompagner le MJPM dans la prise en charge de la personne
- Accueillir une personne sous protection et son représentant
- Gérer la relation avec le MJPM

La prise en compte des spécificités de la mesure

- Connaître les régimes existants : la tutelle, la curatelle simple ou renforcée, la sauvegarde de justice et l'habilitation familiale
- Distinguer les missions du MJPM : la protection des biens et la protection des personnes
- Connaître les mesures judiciaires à caractère social : accompagnement judiciaire (MAJ) et accompagnement social personnalisé (MASP)
- Connaître le mandat de protection futur

La gestion des mesures au quotidien

- Identifier les particularités de la personne sous protection
- Favoriser l'autonomie de la personne sous protection tout en gérant la dépendance
- Respecter les obligations du MJPM

5 compétences clés

1. **Détecter les personnes vulnérables**
2. **Formuler une demande de protection**
3. **Activer le partenariat avec le MJPM**
4. **Prendre en compte les spécificités de la mesure**
5. **Gérer les mesures au quotidien**

Informations & Inscriptions - info@iphigeni.fr 06.16.17.95.93

ou Formulaire contact : suivre [ce lien](#)

Avant édition de tout devis ou convention, un entretien téléphonique ou un face-à-face est proposé avec le commanditaire et/ou le stagiaire afin de valider l'adéquation de la formation avec le projet du bénéficiaire ou du groupe de bénéficiaires

Comment
se déroule
une
formation ?

IPHIGENI
iphigeni.fr

iphigeni

Conseil & Formation
Pierre-François Itel - El